

ÉCOLE KATIMAVIK

Nos règles de vie sont un facilitateur du bien vivre ensemble qui nous permet de passer du JE au NOUS. Afin de vivre en **harmonie** au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un **climat propice aux apprentissages**, tous les élèves ont la responsabilité d'avoir les comportements attendus dans la matrice comportementale de l'école. De son côté, le personnel de l'école s'engage à intervenir avec **vigilance et bienveillance**.

Nos valeurs

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes : le **respect**, l'**ouverture à la diversité et la bienveillance**, la **persévérance**, ainsi que les **saines habitudes de vie**. Ces valeurs sont les piliers de notre code de vie et guideront nos actions.



Le respect, c'est le sentiment qui porte à traiter quelqu'un avec égards, estime et considération.



Persévérer, c'est tenir à ce que l'on veut, croire en ses forces et s'engager afin d'atteindre son but, et ce, à l'intérieur d'une relation signifiante où l'on se sent reconnu, engagé et soutenu.



S'ouvrir à la diversité, c'est accepter l'autre dans ses différences culturelles, religieuses, sexuelles et physiques par ses paroles et par ses actions.

La bienveillance, ce sont les attitudes des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres.



Adopter des saines habitudes de vie, c'est valoriser la saine alimentation, l'hygiène, le bien-être et l'équilibre dans les activités.

Violence

À l'école Katimavik, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Les comportements sont attendus dans **toutes les activités** et **tous les lieux** de l'école ainsi que dans le **transport scolaire**, lors des **activités parascolaires** ou des **sorties éducatives**. Tous les membres du personnel sont responsables de sa gestion.

Les casiers sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.

Comportements attendus

Principes

1. Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
2. Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

L'école est un milieu de vie francophone. Les élèves et le personnel communiquent en français.

L'école est un milieu de vie égalitaire. Aucune discrimination en raison de l'origine, du sexe ou de l'orientation sexuelle ne sera tolérée.

L'école est un milieu de vie laïc.

Ainsi, **partout et en tout temps**, nous souhaitons encourager les comportements et les attitudes qui témoignent du **respect des personnes, des règles et des valeurs de notre communauté éducative**. Chaque élève est invité à contribuer à un climat scolaire positif, sécuritaire et bienveillant.

Pour notre Vivre ensemble, je fais preuve de **civisme**

J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;

Je ne pose aucun **acte d'intimidation ou de violence**;

Je **vouvoie** le personnel de l'école;

J'utiliser le titre de « **madame** » ou de « **monsieur** » pour m'adresser au personnel de l'école;

Je respecte **la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école**, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;

Pour un encadrement de qualité, je fais preuve de **respect**.

Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles prévues au Code de vie de l'école et celles de sa classe;

Je suis assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;

Je suis calme.

Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes, mes gestes et mes paroles.

Je communique de façon positive.

Je me déplace en marchant.

J'exprime mes émotions de façon adéquate.

Je suis à l'endroit convenu au moment prévu.

Je demande la permission avant de quitter le groupe.

Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits.

Je cherche de l'aide au besoin pour résoudre mes conflits.

Mes actions favorisent ma sécurité et celle des autres.

Je jette mes déchets, je recycle et je composte aux endroits prévus.

Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;



Pour notre réussite éducative à tous, je fais preuve de **persévérance**.

Je demande de l'aide à un adulte au besoin.

Je participe aux activités proposées par l'adulte.

Je respecte les règlements tout au long de mon parcours scolaire.



Pour notre vivre ensemble, je fais preuve d'**ouverture à la diversité** et de **bienveillance**

J'accepte que l'autre soit différent de moi.

Je me soucie des autres.

Je m'occupe de moi.

Je suis un bon exemple pour les autres.

J'accueille et j'accepte de travailler avec chacun de mes camarades.



Pour notre bien-être et le mien, j'adopte de **saines habitudes de vie.**

Je porte des vêtements propres selon les activités et les saisons.

Je respecte mon intimité et celle des autres

J'ai une bonne hygiène de vie personnel (propreté, activité physique, sommeil et alimentation).



À l'école, il y a des comportements spécifiques à adopter dans **chaque lieu.** Des affiches sont apposées dans les différents locaux.

Ainsi, à la bibliothèque, au gymnase, dans les escaliers et les corridors, les salles de bains, les classes, la cour et sur les différentes aires de jeux, dans les locaux de service de garde ou du dîner, en musique, en art dramatique, dans l'autobus, aux casiers... partout, tu trouveras des affiches spécifiant les comportements attendus. Le personnel de l'école prendra également le temps de te les enseigner.



Attention, en cas de mauvais comportement dans l'autobus ou dans la berline, il est possible que l'élève se voit refuser le transport scolaire pour une durée allant de 1 jour à 1 mois. Le parent est alors responsable de venir reconduire et de venir chercher son enfant.

Utilisation du cellulaire

À moins d'une autorisation écrite de la direction, il est interdit d'apporter ou d'utiliser tout téléphone cellulaire, tablette, écouteurs, montre intelligente ou tout autre appareil mobile personnel pouvant communiquer avec ou accéder à internet sur les terrains, dans bâtiments ou dans les autobus et berlines ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

Si l'élève se présente à l'école ou à des activités scolaires avec un appareil mobile personnel, il devra le remettre à la direction et ses parents devront venir le chercher à l'école. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSMB et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
• Proximité; • Toucher (main sur l'épaule); • Signaux non verbaux; • Ignorance intentionnelle; • Redirection; • Réenseignement de la règle ; • Soutien au développement des habiletés sociales; • Pratique ou récréation guidée; • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; • Rencontres individuelles avec le titulaire; • Communication régulière entre l'école et la maison; • Rencontre avec le TES; • Rencontres individuelles avec la direction de l'école; • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; • Contrat particulier « école/maison »; • Contrat personnalisé avec renforcement positif; • Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; • Tutorat, Mentorat, Coaching; • Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); • Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); • Mise en place d'un plan d'intervention; • Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; • Service EDA (conseil, Phare); • Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); • Etc.	• Avertissement (verbal ou écrit); • Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant); • Geste réparateur; • Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; • Remboursement ou remplacement du matériel; • Travaux communautaires; • Réflexion écrite; • Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; • Retrait de privilège; • Reprise du temps perdu; • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; • Perte d'autonomie, déplacement limité; • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; • Travail personnel de recherche; • Présentation du travail de recherche; • Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; • Suspension interne ou externe; • Implication du SPVM; • Rencontre élève-intervenant de l'école; • Travail personnel de recherche; • Révocation d'inscription; • Expulsion de la commission scolaire*; • Etc. • *mesures exceptionnelles

ENGAGEMENT

Nous avons lu attentivement AVEC NOTRE ENFANT le document CODE DE VIE de l'école ainsi que le document D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PROCÉDURES DIVERSES.

Nous reconnaissons que le code de vie de l'école est indispensable à la création d'un environnement scolaire assurant la sécurité de nos enfants, de même qu'à l'établissement d'un climat éducatif qui facilite le respect, l'ouverture à la diversité et la bienveillance, la persévérance et les saines habitudes de vie.

Nous appuyons le code de vie et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que celui-ci soit respecté, car s'engager à respecter ce code de vie nous assure de faire de l'école Katimavik un milieu sécuritaire, où il fait bon vivre et où l'apprentissage est prioritaire.

Signature du parent/tuteur

Signature de l'élève

Année scolaire 2025-2026

DEMANDES D'AUTORISATIONS DIVERSES 2025-2026

Nom de l'élève : _____

Pour assurer le bon fonctionnement de plusieurs activités qui ont lieu dans notre école, nous avons besoin de diverses autorisations pour votre enfant, autorisations valables pour 2025-2026. Par souci d'économie de papier et de temps d'administration, nous vous demandons de signer ce document.

☒ J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties à pied dans Saint-Laurent (ex. : parcs municipaux, bibliothèque, Cégep, théâtre, jeux d'eau).

Signature du parent : _____ date : _____